

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/209

Objet : Travaux de génie civil et raccordement au réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par PARERA-SERVICES agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public, au droit de la parcelle référencée D1167 afin d'effectuer des travaux de génie civil et de raccordement au réseau électrique pour la période du 03/10/2024 au 31/10/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public au droit de la parcelle référencée D1167 afin d'effectuer des travaux de génie civil et de raccordement au réseau électrique pour la période du 03/10/2024 au 31/10/2024.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 2 octobre 2024

Le Maire
Barbara NETO

